| | | |
|---|---|---|
| BORDEAUX MÉTROPOLE | **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE** | ***Délibération*** |
| | **Séance publique du 27 avril 2018** | ***N° 2018-248*** |

Convocation du 20 avril 2018
Aujourd'hui vendredi 27 avril 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Maribel BERNARD à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Nicolas BRUGERE à Mme Dominique IRIART
M. Jean-Louis DAVID à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
M. Bernard JUNCA à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
M. Pierre LOTHAIRE à M. Eric MARTIN
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Patrick BOBET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Christophe DUPRAT à M. Michel DUCHENE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h10
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h20
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS à partir de 11h30
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h10
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h15
M. Marik FETOUH à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h32
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Magali FRONZES de 10h à 11h05
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE jusqu'à 10h55
M. Benoît RAUTUREAU à M. Daniel HICKEL à partir de 11h20
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 10h40
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 11h55
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h20

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

| | | |
|---|---|---|
| BORDEAUX MÉTROPOLE | **Conseil du 27 avril 2018** | ***Délibération*** |
| | Direction générale Valorisation du territoire<br>**Direction du foncier** | ***N° 2018-248*** |

---

**BORDEAUX - Renouvellement urbain du quartier du Grand Parc - Mise en œuvre d'un protocole foncier avec la ville de Bordeaux et Aquitanis - Décision - Autorisation -**

---

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En 2011, la ville de Bordeaux a lancé une étude urbaine pré-opérationnelle en vue d'établir un plan d'actions coordonnées afin d'améliorer le fonctionnement et l'aménagement du quartier du Grand Parc.

Cette étude, cofinancée par les principaux acteurs fonciers que sont la Ville, Bordeaux Métrople et l' Office public de l'habitat (OPH) Aquitanis a permis l'élaboration d'un Plan guide pour le réaménagement du quartier s'articulant autour de quatre axes prioritaires :

- renforcer la lisibilité des espaces publics et faciliter les déplacements actifs par un nouveau réseau d'allées piétonnes,

- renforcer l'attractivité des équipements autour d'espaces publics majeurs que sont la place de l'Europe et les espaces extérieurs de la salle des fêtes,

- créer un nouveau parc public diversifié,

- valoriser le patrimoine et offrir une nouvelle mixité d'habitat proposant une action conjointe sur la mise en valeur du patrimoine existant et sur l'introduction mesurée d'une nouvelle offre de logements.

La mise en œuvre de l'opération de renouvellement urbain du Grand Parc nécessite une réorganisation foncière afin de mettre en adéquation les domanialités avec les projets à mener.

Le Plan guide du quartier a permis d'identifier, de quantifier les fonciers mutables et de clarifier l'usage des espaces publics, des voiries et des parkings résidentiels.

Les projets de réaménagement du quartier engagent les trois principaux propriétaires que sont Bordeaux Métropole, la ville de Bordeaux et l'OPH Aquitanis qui sont convenus de réaliser les mutations foncières nécessaires dans le cadre d'un protocole foncier. Ces mouvements fonciers pourraient être opérés à titre gratuit conformément à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) car s'analysant comme des transferts de charges vers l'affectataire dès lors que les emprises concernées sont sans intérêt marchand autre que celui des opérateurs déjà impliqués dans le projet.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** la délibération du Conseil de Communauté n°2007/440 du 22 juin 2007 relative aux orientations stratégiques de la Politique foncière de la Métropole,

**VU** l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat n° 2017-33063V0535 en date du 26 septembre 2017,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Métropole et les acteurs de l'opération de renouvellement urbain de procéder aux mutations foncières nécessaires à la clarification domaniale dans le cadre d'un protocole foncier consenti à titre gratuit,

**DECIDE**

**Article UNIQUE :** d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le protocole foncier relatif à l'opération de renouvellement urbain du quartier du Grand Parc portant sur les mutations foncières gratuites à intervenir avec la ville de Bordeaux et l' OPH Aquitanis et à signer tous les actes et documents en résultant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 avril 2018

| | |
|---|---|
| **REÇU EN PRÉFECTURE LE :**<br>**18 MAI 2018**<br><br>**PUBLIÉ LE :**<br>**18 MAI 2018** | Pour expédition conforme,<br><br>le Vice-président,<br><br><br><br>Monsieur Jacques MANGON |